



Paris, le **28 JUIL. 2021**

Nos références : MEF-D21-11435

Objet : Mission sur la simplification et l'accélération des implantations d'activités économiques en France

Monsieur,

Le Gouvernement s'est donné pour priorité de développer l'attractivité de la France pour les investisseurs, français comme étrangers. Ces investissements sont un levier essentiel de création d'emplois dans tous les territoires et portent la croissance de notre pays.

Dans ce cadre, le Gouvernement s'est engagé dans une démarche de simplification et d'accélération des installations industrielles, en particulier suite au rapport rendu par le député Guillaume Kasbarian à l'automne 2019.

Cette démarche a d'ores et déjà permis de mettre en œuvre plusieurs mesures, qui participent de l'attractivité de la France pour les investissements industriels, et contribuent au classement favorable de la France en Europe à cet égard. Une mission interministérielle dédiée à l'accélération des implantations industrielles a été créée fin 2019 pour sécuriser les porteurs de projets et accélérer leurs procédures. De même, la loi d'accélération et simplification de l'Action Publique promulguée en décembre 2020 permet de faciliter les implantations et de rationaliser certaines procédures : la publication de ses textes d'application d'ici le troisième trimestre permettra de gagner encore en efficacité.

Il est nécessaire de poursuivre ces efforts, pour conserver et renforcer encore l'attractivité de notre pays. Il paraît en particulier opportun de le prolonger en nous inspirant des pratiques de nos voisins. C'est dans cet esprit que nous souhaitons vous confier une mission relative aux pratiques de gestion de projet, d'accompagnement et de suivi des dossiers d'autorisation liées aux implantations industrielles.

1/2

Monsieur Laurent Guillot
laurent.s.guillot@gmail.com



Le Bureau des cabinets des ministères économiques et financiers met en œuvre un traitement automatisé d'informations nominatives dans le cadre de la prise en charge de la correspondance à laquelle fait suite le présent courrier. Conformément aux articles 34 à 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'opposition, et de rectification à ses informations nominatives. Ce droit s'exerce par courrier au ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance - Bureau des cabinets - Pôle PCS - Télédac 1B) - 139 rue de Bercy 75572 PARIS Cedex 12.

Annexe I

Nous souhaitons que votre mission permette de simplifier et d'accélérer les implantations d'activités économiques en France en identifiant les leviers d'amélioration du fonctionnement des services de l'Etat, des autorités administratives et des collectivités territoriales. Vous porterez à ce titre une attention particulière aux meilleures pratiques existantes au sein des autres Etats membres de l'Union Européenne, mais aussi dans les entreprises, et au sein de l'Etat, des autorités administratives et des collectivités locales en matière d'organisation du travail, de numérisation des procédures auxquelles sont soumis les projets d'implantations d'activités économiques et de prévisibilité de ces procédures ainsi que de leurs attentes quant au traitement des enjeux qu'elles visent à préserver. Votre analyse concernera tant l'organisation elle-même que les modes de fonctionnement et les outils de gestion et d'information des projets.

Vous pourrez également formuler des propositions d'aménagements réglementaires ou législatives au regard de votre analyse de l'interprétation par d'autres Etats de la règle européenne ainsi que partager vos réflexions quant à l'organisation des services et le rôle et l'articulation des différentes autorités responsables dans les procédures d'autorisation.

Enfin, vous émettrez des recommandations pour améliorer le suivi des investissements en France, au-delà des seules procédures d'autorisation, en lien avec le chef de mission interministérielle pour l'accélération des implantations industrielles.

Vous pourrez vous appuyer pour cette mission sur l'Inspection générale des finances, le Conseil général de l'économie, le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, la direction interministérielle de la transformation publique, la direction générale du Trésor, notamment la mission d'appui au financement des infrastructures, la mission interministérielle pour l'accélération des implantations industrielles, l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les services concernés des préfetures de région et de département, ainsi que la direction générale des entreprises, la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, la direction générale de la prévention des risques et la direction générale des collectivités locales, et les services déconcentrés compétents.

Nous vous remercions de votre engagement pour le rayonnement et l'attractivité de notre pays.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre haute considération.



Barbara POMPILI
Ministre de la Transition écologique



Jacqueline GOURAULT
Ministre de la Cohésion des territoires et
des Relations avec les collectivités
territoriales



Amélie DE MONTCHALIN
Ministre de la Transformation et de la Fonction
publiques



Agnès PANNIER-RUNACHER
Ministre déléguée auprès du Ministre de
l'Économie, des Finances et de la Relance,
chargée de l'Industrie